



LE JOURNAL DU MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88-61.86

SALAIRES DES MINES DE CHARBON

LE PIÈGE DU CONTRAT SALARIAL SE REFERME

Mardi 30 janvier a eu lieu à la Direction des Charbonnages de France une réunion consacrée aux questions salariales et « problèmes connexes ».

SALAIRES 1978 CELA NE FAIT PAS LE COMPTE

Malgré la gymnastique des chiffres, il apparaît clairement que l'année 1978 s'est soldée globalement pour les mineurs et leurs familles par une baisse du pouvoir d'achat.

Cette situation est liée à plusieurs éléments :
— une fois de plus, seul l'indice, INSEE a été pris en considération pour apprécier l'augmentation des prix.

Il faut constater que les prévisions faites par le Premier Ministre en début d'année (6,5 % rectifiés en cours d'année 8 et ensuite 8,5 %) n'ont pas été tenus. Augmentation 1978 : 9,7 %.

— Les moments où se produisent les augmentations de salaires sont décalés des augmentations de prix. C'est en début d'année qu'il y a de fortes augmentations de prix et c'est en cours d'année qu'il y a des révisions de salaires. (Les prix ont augmenté de 9,7 %, nos salaires de 9,5 %).

— Les salaires des charbonnages augmentent moins vite que dans les autres secteurs (Charbonnages 9,7 % pour toute l'année, 9,6 % pour les trois premiers trimestres 1978 dans les secteurs privés. Ces chiffres nous viennent du Ministère du Travail).

— Les salaires sont en pratique entièrement en pourcentage. Cela défavorise les bassins échelles. (Seulement 0,34 % de la masse salariale a été répartie en sommes fixes, ce qui correspond aux 150 F de la prime de productivité, et 9,34 % de la masse en pourcentage).

CES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS FONT APPARAÎTRE QUE LE CONTRAT SALARIAL VA À L'ENCONTRE DE L'INTÉRÊT DES TRAVAILLEURS

NEGOCIATIONS 1979

La situation financière est mauvaise a déclaré le Directeur Général, en conséquence pour 1979, le contrat, rien que le contrat.

Cela veut dire en clair et le contrat le permet, que toute mesure particulière (primes, classification, etc.) sera prise sur l'argent dégagé par le contrat. En clair, s'il faut habiller Paul, il faut déshabiller Pierre. Toute mesure salariale prise pour redresser une injustice dans la classification d'un emploi sera payé par les autres mineurs.

QU'EN EST-IL DE LA SITUATION FINANCIÈRE ?

Les déclarations du Directeur Général font apparaître que c'est la situation financière de l'entreprise qui conditionne la négociation des revendications du personnel.

La situation financière résulte principalement de deux éléments : la valorisation de la production, le prix de revient.

Le prix de revient est pour une bonne part conditionné par les coûts de main-d'œuvre. Or, l'on constate que le prix de revient en francs est constant et stable. De plus, le rendement augmente.

En fait, les éléments de la situation financière de l'entreprise où les travailleurs interviennent, sont bons, on peut dire très bons, compte tenu du renouvellement du personnel en Lorraine et des répercussions sur le budget de l'entreprise de la politique de fermeture des puits et services.

Par contre, les éléments dont la Direction et le gouvernement avaient la maîtrise sont mauvais. La revalorisation des productions minières promise par le gouvernement n'a pas été réalisée.

Comme nous avons déjà pu le dire et la démonstration vient d'en être faite, les travailleurs ne sont pas responsables. Ils ne peuvent donc être pénalisés.

Une nouvelle étape de revalorisation est possible, nécessaire et bénéfique à l'entreprise.

Cette étape devrait intégrer prioritairement la revalorisation des bas salaires, la suppression des inégalités, l'amélioration du statut social, la diminution du temps de travail.

(Suite en page 6)

12 Janvier 1979

50 000 Manifestants à METZ

Une Grande Journée pour assurer l'avenir de la Sidérurgie et des Mines de la Lorraine



La manifestation se met en route entraînant 50 000 personnes derrière cette première délégation C.F.D.T.

Grève unanime et totale dans les Mines, dans le cadre d'une unité d'ensemble.

La CFDT avait pris l'initiative de contacter les camarades de la CGT pour appliquer dans l'Unité, le mot d'ordre de grève et de manifestation donné par les Unions Régionales Interprofessionnelles CFDT et CGT.

Le risque a existé pour rendre l'Unité d'Action difficile, car les camarades du Syndicat des Mineurs CGT

déclaraient le 4 janvier 1979 ne pas pouvoir donner la position du Syndicat des Mineurs avant le 10 au matin, car leur Bureau Régional se réunissait que le 9 au soir. En fin de compte, les camarades de la CGT ont accéléré les choses — CFTC et FO rejoignant aussi l'appel régional — c'est dès le lundi 8-1-79 qu'un appel commun à la grève a été lancé dans l'Unité (sauf les Ingénieurs CGC-FO).

La C.F.D.T. est enfin représentée au CONSEIL D'ADMINISTRATION des CHARBONNAGES de FRANCE

(Voir article page 2)

LES MINEURS, COMME TOUS LES TRAVAILLEURS, CONSTATENT LA FAILLITE DES PLANS BARRE

M. BARRE, Premier Ministre, a été présenté par le Président de la République comme un économiste compétent. En dehors de son rôle politique que le « mineur citoyen » doit juger, il revient au « Journal du Mineur C.F.D.T. » de faire un rappel des engagements, de juger la politique de M. BARRE à ses résultats économiques et sociaux.

(Suite page 2)

LA RECONVERSION DES RÉGIONS MINIÈRES BILAN GLOBALEMENT NÉGATIF

L'accélération de la récession des régions minières repose le problème de la reconversion des régions minières.

FAIRE LE POINT DE LA SITUATION S'IMPOSE

Une nouvelle fois, on préfère se projeter dans le futur, pour ne pas avoir à faire le constat d'échec de la prétendue conversion des houillères nationales.

(Suite page 6)

LES LUTTES D'INFLUENCE POLITIQUE AU NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ DE L'ÉTAT ET DES ENTREPRISES JOUENT CONTRE LES TRAVAILLEURS ET LES MINEURS

Un des derniers Conseils des Ministres de janvier devait ratifier la présence de M. MATEOLI à la présidence du Conseil d'administration des Charbonnages de France. Cela n'a pas été fait. Est-ce une conséquence des luttes d'influence politique qui se déroulent depuis quelques temps entre U.D.F. et R.P.R. à tous les niveaux ?

(Suite page 2)

Les luttes d'influence

(Suite de la page 1)

En effet, il est de notoriété publique que les actuels dirigeants des Charbonnages ont été mis en place par l'Etat U.D.R. donc le R.P.R. actuel. Mais la C.F.D.T. note aussi que la lutte pour placer « ses » hommes aux postes clefs n'est pas seulement une possibilité pour les Direction de bassins et nationale des Charbonnages, mais une réalité concrète à la RADIO-TELEVISION et dans la Presse en général ces derniers temps.

Ces luttes d'influence ont aussi actuellement cours dans d'autres entreprises nationales et privées.

Les élections politiques de 1977 avaient donné l'illusion d'une majorité unie et cohérente. L'accentuation des réalités antisociales de la politique libérale du Président de la République a donc attisé la grogne du R.P.R. Cela oblige le régime actuel à placer « ses » hommes pour imposer la ligne GISCARD D'ESTAING et donc à « limoger » les Chiraquiens.

Si la grogne devient plus forte et que les difficultés parlementaires sont annoncées, le Président se contente d'évoquer l'arme de la dissolution et tout rentre dans l'ordre.

Une illustration des répercussions économiques est évoquée en page 3 de ce numéro du « Journal du Mineur C.F.D.T. ». Mais cette situation doit aussi être saisie dans sa réalité politique qui détermine l'avenir des mines et donc des mineurs.

LE PROJET POLITIQUE DE L'ÉTAT U.D.F. CRÉE LE CHOMAGE DANS LES BASSINS MINIERS - DANS L'INDUSTRIE... ET CONFORTE LE CAPITALISME EUROPÉEN

Pour le limogeage des chiraquiens et les menaces de dissolution, le Président de la République a donc les mains libres du côté politique pour la mise en œuvre de sa stratégie avec un partage des rôles qui est un modèle du genre : au Président la politique internationale, les réformes touchant aux mœurs et à la vie civile pour conforter son image de grand libéral, au Premier Ministre l'impopularité d'une politique économique et sociale destinée cependant à permettre la réussite de la vision politique de GISCARD. Il est cependant possible qu'une certaine nombre de tensions existent entre l'Elysée et Matignon : si celles-ci devenaient gênantes GISCARD reste juge en dernier ressort et peut toujours changer d'attelage. En définitive, encore plus que sous DE GAULLE, ou POMPIDOU, le système devient de plus en plus un régime présidentiel.

Contre vents et marées GISCARD D'ESTAING poursuit son projet de « société libérale avancée » à la française, c'est-à-dire un capitalisme moderniste qui serait tacitement accepté par la majorité du personnel politique, et servant d'épouvantails.

communistes exclus mais réduits à la portion congrue La vision, les ambitions européennes du Président de la République s'inscrivent dans ce projet à qui il manque pour notre pays d'abord un consensus de la population et des travailleurs et des structures politiques comparables à certains pays d'EUROPE.

MAIS QUELLE EUROPE :

Actuellement, c'est l'Europe du libéralisme technocratique et du capital.

L'élargissement du Marché Commun à l'ESPAGNE, au PORTUGAL, à la GRECE illustre bien le décalage entre la politique politicienne et les réalités.

Dans la polémique qui s'engage à Gauche comme à Droite, entre P.C., P.S., entre le R.P.R. et U.D.F. il va être question de tout, l'on va régler les comptes sur tout, sauf d'appréhender l'intérêt des travailleurs, des populations concernées.

La C.F.D.T. a opté pour l'EUROPE des travailleurs. Ce choix n'a pas à être remis en cause car au-delà des spécificités nationales, la crise et sa persistance tendent à rendre plus semblables et plus proches les conditions de travail et de vie des salariés en EUROPE. Les problèmes d'emploi, de chômage, de salaire, de durée du travail sont posés partout.

Certes, il convient de prendre des garanties et des dispositions pour tous ceux qui risquent d'être percutés par l'arrivée de ces trois pays, notamment, au niveau du littoral méditerranéen, mais il n'est pas possible de refuser à ces pays sortis de la dictature franquiste, salazariste et des colonels, les chances économiques et sociales dont ils ont besoin au niveau de leur insertion dans un ensemble économique plus vaste ; il est de première importance aussi d'intégrer les classes ouvrières de ces trois pays dans une lutte de classe à la dimension de l'EUROPE.

Dans tous les bassins miniers d'Europe, ce sont les mêmes méthodes et les mêmes objectifs qui ont cours pour organiser la récession minière et le démantèlement de notre outil de travail.

C'est une action européenne des Syndicats qui est nécessaire pour bâtir l'EUROPE DES TRAVAILLEURS.

CET OBJECTIF FINAL EST LA JUSTIFICATION DE L'ACTION DE LA C.F.D.T. DANS LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS

La C.F.D.T. fera tout ce qui est possible pour que l'ensemble des travailleurs ne mette pas tous ses espoirs dans un bulletin de vote de juin 1979 pour mettre sur pied un Parlement Européen, mais conserve et accentue sa pression de l'action collective pour que les revendications et intérêt des travailleurs d'Europe soient pris en compte.

La C.F.D.T. enfin représentée !...

LA CFDT EST ENFIN REPRÉSENTÉE AU CONSEIL C'est uniquement pour un motif d'opposition systématique à la CFDT que la Direction des Charbonnages de France avait conseillé et obtenu du gouvernement, que la CFDT ne soit pas représentée au Conseil d'Administration des Charbonnages de France.

Concernant le passé, la situation peut se résumer de manière suivante :

En 1964, lors de la transformation de la CFTC en CFDT, les militants qui ont participé ou accepté la décision majoritaire du Congrès, ont été combattus à tous les niveaux, y compris quelques fois jusque dans leur vie personnelle.

La « CFTC Sauty » à l'époque intervenait directement contre la représentation CFDT, le patronat minier jouait le jeu et en excluant la CFDT, trouvait des alliés parmi les syndicats pour mener sa soit-disant politique contractuelle qui limite si gravement l'établissement progressif de plus de justice pour les mineurs dans les domaines des avantages en nature, ou par la non-suppression des augmentations de salaires en pourcentage.

En 1974, patrons et gouvernement ne pouvaient plus éviter la représentation CFDT au Conseil d'Administration des Houillères du Bassin de Lorraine. C'est P. BLADT qui était investi de ce mandat.

La représentation de la CFDT en Lorraine s'était faite par la création d'un nouveau poste au Conseil qui fut attribué à la CFDT. Mais l'ostracisme envers la CFDT continuait dans les autres bassins et aux CHARBONNAGES DE FRANCE.

En 1979, la CFDT devenue la deuxième organisation syndicale chez les mineurs, toutes substances confondues, a enfin été admise autour de la table du Conseil d'Administration des Charbonnages de France, sur un poste détenu jusqu'à présent par la CFTC (ce syndicat n'aura donc plus qu'un seul poste au lieu de deux). C'est J.-M. SPAETH, secrétaire général, qui a été chargé de la représentation de la CFDT.

Pour les Bassins, le décret n'est pas encore paru. En 1979, va-t-on continuer d'exclure la CFDT du C.A. du Nord-Pas-de-Calais et des Houillères du Centre-Midi ?

Le Bureau National de la CFDT utilisera la représentation au Conseil d'Administration pour défendre les intérêts des mineurs et l'avenir de l'Entreprise.

La CFDT restera fidèle à ses lignes d'action. Par la représentation au C.A., elle aura simplement des nouvelles possibilités pour faire avancer les revendications de la profession.

P. B.

Les Mineurs comme tous les Travailleurs

Constatent la faillite des Plans BARRE

(Suite de la page 1)

LA LUTTE CONTRE LA HAUSSE DES PRIX

A grand renfort de publicité, M. BARRE avait été chargé de lutter contre la hausse des prix. M. BARRE avait accepté cette mission et s'était déclaré d'accord avec cette mission et présenté comme le seul capable de faire baisser les prix.

MAIS LA REALITE DES CHOSES :

PLAN BARRE OU PAS PLAN BARRE LES PRIX AUGMENTENT

Les prix considérés en 1970 comme étant la base 100 se trouvent à la fin décembre 1978 à la base 207,8.

- en 1975 les prix ont progressé de 9,6 %
- en 1976 les prix ont progressé de 9,9 %
- en 1977 les prix ont progressé de 9,0 %
- en 1978 les prix ont progressé de 9,7 %

Ce sont là les augmentations officielles mesurées par l'indice INSEE, que la C.F.D.T., mais surtout les budgets familiaux, contestent.

En effet, il n'y a que les articles entrant dans le calcul de l'INSEE (Institut National de la Statistique) qui ont été un peu freinés, par contre, le reste galope bien au-delà des 10 % d'augmentation officielle.

Mais la conclusion générale de cette affaire, c'est que la réputation de grand économiste de M. BARRE est largement surfaite. Après son 3^e Plan, les prix en France sont stables dans l'augmentation, avec une progression de presque quatre fois plus rapide que l'Allemagne. Dans le même temps que M. BARRE a seulement maintenu artificiellement les prix français légèrement en-dessous de 10 % d'augmentation annuelle, l'Allemagne a largement réduit son inflation, donc l'augmentation des prix.

M. BARRE ne tient pas ses promesses, il ne réduit pas les prix.

REORGANISATION DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

C'est le 2^e volet de la politique de M. BARRE.

Il a tellement bien désorganisé qu'il n'y a jamais eu

autant d'entreprises qui font faillite, et souvent des faillites « organisées », pour justifier la restructuration du capitalisme français et international !

Mais la rançon de cette politique ce sont les chômeurs.

Il n'y en a jamais eu autant qu'aujourd'hui, et les prochains mois et années ne vont rien arranger.

La Sidérurgie et ses répercussions sur les Mines de Fer et les Mines de Charbon vont accentuer les choses.

Par ce qui se passe en Lorraine et dans le Nord, M. BARRE a montré jusqu'où pouvait aller la BRUTALITE de sa politique.

— records de chômage battus sans perspective d'amélioration de l'emploi ;

— inflation et hausse des prix se poursuivent ;

— « libération des prix et fermeture d'entreprises ».

Contrairement aux engagements de négociation contenus dans la lettre aux organisations syndicales, après les élections législatives en 77, M. BARRE a posé des actes graves :

— Lettre à MONORY pour bloquer les salaires (ça se vérifie aux Charbonnages de France. Voir compte rendu de la réunion du 30-1-79) ;

— interview au journal « Le Figaro » déclarant son opposition à la réduction du temps de travail.

Ces directives du Premier Ministre ne peuvent qu'être combattues, car la poursuite ou l'accélération de la politique libérale du gouvernement, avec le refroidissement économique faisant peser toutes les charges sur les travailleurs, aurait des conséquences très graves pour les mineurs et l'ensemble des salariés.

Ce serait accepter le chômage par le dépeuplement des mines intervenant après l'écroulement de pans entiers de l'économie du pays que sont le textile, la chimie, la sidérurgie.

M. BARRE a perdu, il faut changer de politique.

Voilà l'enjeu des luttes à mener pour bâtir une Société Française qui respecte enfin les droits inscrits dans la constitution française — égalité et droit au travail pour tous.

Remise en cause des Droits Acquis... dans les Entreprises Minières comme ailleurs

Depuis quelques années, les travailleurs sont de plus en plus agressés par le patronat et nos dirigeants qui, sous prétexte de défendre les entreprises face à la loi de la concurrence, n'hésitent pas à grignoter sur tous les fronts nos avantages sociaux.

Pour cela, ils n'hésitent pas sur les moyens.

Dans les Houillères du Bassin de Lorraine, un service entier est mis à disposition « d'experts » pour trouver les astuces les plus fins pour détourner les avantages durement acquis par les travailleurs. Une centaine de personnes et deux ordinateurs sont mobilisés tous les jours de l'année pour aller toujours plus loin dans le démantèlement social.

C'est ainsi que certaines « œuvres d'art » ont pu être élaborées telles que les conventions collectives dont chacun connaît maintenant les répercussions, les notes de service à peine connues par le personnel, qui rognent sur la sécurité sociale, sur les prestations sociales. On supprime par ici le ramassage des ordures ménagères, par là on modifie le mode de remboursement de l'eau et de l'électricité, etc.

A toute cette panoplie, il ne faut pas oublier toutes les finesses utilisées pour diviser le personnel et parfois même les syndicats.

L'embauchage des agents devient de plus en plus sélectif. La Direction fait de plus en plus appel à des organismes privés afin d'éviter d'avoir du personnel au statut du mineur. Cette façon de procéder diminue le nombre de mineurs et par ce fait marginalise et affaiblit la profession.

Ce processus n'est hélas pas exclusif aux H.B.L. et les Charbonnages de France nous le démontrent chaque jour. (CdF Chimie en fait la triste expérience et les résultats de la réunion du 30-1-79 sur le contrat salarial des mineurs en sont la démonstration).

Pour ce qui est des répercussions, des décisions gouvernementales, il suffit de citer le textile, la sidérurgie, les mines de fer, les PTT, la SNCF, etc., pour que chacun conclue.

La crise que notre société traverse aujourd'hui n'est pas faite pour affaiblir les riches. Bien au contraire, ce sont eux qui ont provoqué ce démantèlement. Jusqu'où ira cette soif d'argent et de pouvoir ? L'histoire

ouvrière ne peut que nous rendre inquiets sur notre avenir.

Cette situation sème, dans tous les pays occidentaux, un climat d'insécurité toujours plus prononcé. La peur s'installe : perdre son emploi, ne pas réussir à se défendre contre l'agressivité permanente que nos dirigeants s'efforcent d'entretenir, par le biais de l'éducation nationale qui se détériore, par les moyens d'accueil des jeunes inexistantes, par les services publics qui remplissent de moins en moins leur rôle, car ils sont distribués aux organismes privés.

Rentabilité, production, profit, concurrence, ce sont là des termes qui sont bien souvent mis en avant pour justifier la dégradation de notre société. Mais ces mots sont-ils pour les hommes la clef du bonheur ?

Il paraît qu'aujourd'hui l'argent permet tout. Il est vrai qu'il peut nous permettre de nous faire oublier que nous ne sommes pas heureux. La solidarité, l'amitié, le bonheur sont des objectifs que notre société a mis au placard et qu'on s'efforce d'éviter par tous les moyens.

Et pourtant les travailleurs, s'ils le désirent vraiment, peuvent renverser cette machine infernale productrice d'injustice et d'égoïsme.

Leur puissance est prodigieuse et personne ne peut rien contre cette force.

Si les travailleurs ont la volonté de se défendre et s'ils sont conscients que leur force se trouve dans leur unité, aucune menace, ni aucune loi ne peut les arrêter.

La CFDT par sa plateforme revendicative et par tout l'acquis qu'elle a amassé prouve qu'il est possible de vivre autrement. Que les objectifs de la société peuvent être orientés vers l'amélioration des conditions de vie et l'épanouissement des hommes, plutôt que vers le profit par une minorité.

Cet outil qu'est le syndicat, les travailleurs doivent savoir s'en servir. C'est par lui que les travailleurs se réuniront et s'organiseront. Cette prise de conscience est fondamentale pour créer la force nécessaire pour l'aboutissement d'un réel changement.

P. K.

12 Janvier 1979

50 000 Manifestants à METZ

Une Grande Journée pour assurer l'avenir de la Sidérurgie et des Mines de la Lorraine



Une partie de la délégation de la C.F.D.T. au départ du Puits V à Merlebach

L'ENJEU DE LA LUTTE A ÉTÉ SAISI PAR LES MINEURS

Chacun au fond comme au jour a senti l'importance de la grève et de la manifestation à Metz.

En effet, si la Sidérurgie est démantelée, c'est comme si on détruisait en partie les mines de fer et de charbon. En permettant d'arrêter les hauts fourneaux et les aciéries, ce sera du minerai de fer qu'on ne réduira plus. S'il n'y a plus de minerai à réduire, on n'aura plus besoin de fabriquer du coke, donc d'envoyer du charbon dans les cokeries.

Sans écoulement vers les cokeries, les Houillères de Lorraine sont fichues, car au moment de la fermeture de Paulquemont et avant, l'écoulement vers les centrales avait été réduit.

Diminuer l'écoulement du charbon vers les cokeries c'est aussi mettre la cause la situation financière, car la fabrication de coke est plus payante que de fournir du charbon vapeur.

LA C.F.D.T. EN FORCE A METZ !

S'il y avait un autobus pour chacun — FO et CFTC — (la CGT Mineurs n'ayant pas frété de car et n'a jamais réussi à se regrouper ses petites délégations dans une demi-douzaine de voitures particulières).

la CFDT avait mis en route un car complet au départ de Petite-Rosselle, et deux cars au départ de Merlebach. De nombreuses voitures particulières avaient permis de réunir une importante délégation CFDT Mineurs dans la manifestation à Metz.

PATRONS ET GOUVERNEMENTS DEVRONT TENIR COMPTE DE LA MANIFESTATION DE FORCE DES TRAVAILLEURS LORRAINS

Les Lorrains ne se laisseront pas abattre par les décisions technocratiques et d'abandon du pouvoir.

Vivre et travailler au pays lorrain est une possibilité et une nécessité pour le pays.

Les travailleurs ne peuvent pas laisser démanteler leurs industries pour permettre au patronat de faire son argent dans d'autres pays, où il peut mieux exploiter la force de travail.

La violence est patronale et gouvernementale.

Le licenciement de milliers et de milliers de Lorrains dans toutes les industries — y compris les mines — serait une agression inqualifiable contre les hommes et femmes de Lorraine.

P. BLADT,
Secrétaire général.

Le Chauffage Urbain de Forbach-Behren en Panne, c'est la conséquence de la soif de bénéfices

LA C.F.D.T. POSERA LE PROBLÈME A L'OCCASION DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CENTRALE DE LOGEMENTS DES HOUILLÈRES

Les motifs de l'intervention de la CFDT sont les suivants :

Depuis le début de l'année, il y a eu six coupures de chauffage urbain. La CFDT constate que les utilisateurs ont été lésés. L'acquisition d'un chauffage d'appui est devenue une nécessité pour les mineurs et autres travailleurs chauffés à distance. La consommation en gaz ou en électricité de ce chauffage s'élève à la valeur de 1000 kg de charbon au moins.

La CFDT s'aperçoit que ces pannes de chauffage font suite au licenciement du personnel d'entretien de la société qui doit assurer ce service. Les licenciements survenus en septembre 78 ont été des licenciements « pour cause économique ».

Aujourd'hui ces économies se font ressentir, mais elles ne sont pas pour les mineurs. La mauvaise qualité d'entretien provoque des ruptures de conduite, le manque de personnes rallonge les temps de réparation, plus aucun entretien préventif n'est réalisé.

Pour toutes ces raisons, la CFDT s'inquiète de la

liberté qui est laissée aux sociétés dans l'exécution du contrat.

La CFDT demande que la Direction des Houillères intervienne auprès des sociétés concernées, pour que les conditions d'entretien et fonctionnement soient rétablies. Qu'en cas de panne dans les collectifs du personnel H.B.L., les Houillères prennent la responsabilité et assurent la réparation avec le personnel H.B.L. et que les frais soient facturés à la société qui en assure l'entretien.

Nous dénonçons la période pendant laquelle les installations étaient en bon état, ces sociétés s'enrichissaient. Certaines années, elles faisaient autant de bénéfice aux actionnaires que de salaire aux ouvriers.

Maintenant qu'un entretien devrait être réalisé on a licencié le personnel et ce sont les usagers qui en font les frais.

Il est anormal que la société assurant le chauffage ait versé entre 73 et 75 environ 65 millions de centimes à ses actionnaires avec peut-être les économies réalisées sur l'entretien dans le passé.

La CFDT demande le remboursement de la valeur de 1000 g de charbon aux personnels touchés par ces pannes.

Que les HBL s'adressent à la société qui devait remplir ce service pour un remboursement d'autant que l'actionnaire principal est la B.P. (British Pétrolienne) et que celle-ci a les moyens.

Plan de production 1979 :

La C.F.D.T. revendique les moyens financiers promis pour assurer l'avenir de la Profession Minière

La récession des mines de charbon a été tardivement stoppée en 1974, dans ce qui avait été appelé la « crise pétrolière ». Une première étape de la revalorisation de la profession minière avait été arrachée par des grèves catégorielles animées par la CFDT et concernant notamment des revalorisations de l'élément du salaire que sont le logement et le chauffage et la possibilité d'accès en échelle 6 des piqueurs.

Avec beaucoup de mal, les événements internationaux et l'action des mineurs avaient provoqué la mise au point d'un plan de relance consistant pour la Lorraine à :

- fixer la production du bassin de Lorraine à 11 M.T. ;
- réouvrir Sainte-Fontaine ;
- remplacer les groupes de production électrique vétustes.

Est venue s'ajouter plus tard la prolongation de La Houve jusqu'en 85. A ces orientations correspondaient des prévisions financières.

Ce plan et ces orientations avaient été considérés par la CFDT comme positives mais largement insuffisantes, tant du point de vue social que pour assurer la couverture des besoins du pays en charbon.

Mais le constat que fait la CFDT actuellement, c'est que ces orientations ne sont même pas appliquées et les engagements qu'elles représentent ne sont pas respectés puisque le bassin a produit autour de 10 M.T. et que 10,4 M.T. de production ont avec beaucoup de réticence été accordés pour 79 au bassin de Lorraine.

LA POLITIQUE DICTE L'ÉCONOMIE AUX ENTREPRISES NATIONALISÉES, AUX CHARBONNAGES DE FRANCE EN PARTICULIER.

Les risques de diminution du plan de production 1979 que la CFDT avait officialisés, semblent écartés dans un premier temps. Il s'avère que le pouvoir politique ne veut pas imposer la nouvelle récession qui se profile par des diminutions chiffrées du plan de production. Par contre, les débats et arbitrages du F.D.E.S. (Fond de Développement Economique et Social) font clairement ressortir des limitations des crédits nécessaires à l'application du plan dit de relance.

Si les moyens financiers nécessaires ont été accordés pour la construction du 6^e groupe à CARLING, ce sont dans l'immédiat les crédits pour les cokeries qui ont été limités, ce qui retarde les travaux nécessaires dans ce secteur, ainsi que les crédits pour fournitures qui, dès à présent, commencent à manquer au fond.

La CFDT craint et alerte les mineurs à ce sujet, que c'est de cette façon perdue que l'écoulement, donc l'avenir de nos puits sera rapidement remis en cause.

La CFDT souligne que si les HBL ne réalisent et n'écoulent pas 400 000 tonnes de production, ce sont 8000 emplois de mineurs de fond qui seront directement en cause et qui s'ajouteront à la diminution annuelle des effectifs réalisés au nom de la productivité.

La CFDT stigmatise l'emprise politique sur l'économie dans les entreprises nationalisées.

La conséquence de cette situation est que patronat et le personnel politique développent d'une part une illusion que la situation financière de l'entreprise serait dégradée par les coûts salariaux, alors que c'est la valorisation promise de notre production qui n'est pas respectée et d'autre part acceptent les dictats de la technocratie politique plutôt que de défendre avec efficacité le charbon et notre production nationale dont le pays a besoin.

Il est tout de même indispensable de rappeler que le bassin de Lorraine a les meilleurs résultats techniques globaux d'Europe. Que cette situation est un élément sérieux pour favoriser l'indépendance nationale dans le domaine de nos produits énergétiques.

La CFDT et les mineurs de Lorraine sont en totale opposition par rapport aux perpétuels changements d'orientation dans l'entreprise qui à travers les charges financières que cela provoque, bloque les évolutions sociales et diminue même les garanties sociales des mineurs.

Ce point est un des enjeux des discussions salariales du 30-1-79 et de la journée d'information que la CFDT organise avec la CGT et FO sur les Puits et Services du Bassin de Lorraine.

« LE JOURNAL DU MINEUR »

Organe Mensuel
de la Fédération Nationale des Mineurs
C. F. D. T.

Secrétariat administratif :
59500 DOUAI — Tél. 88.81.88
38, rue des Ferronniers

ABONNEMENTS

1 an 15,00 F
Soutien 30,00 F
Propagande 50,00 F

Le numéro : 1,50 F

C.C.P. : LILLE 3.773.92
Gérant : Jean PRUVOST

Inscrit à la Commission paritaire
sous le numéro 511073

IMPRIMERIE DU MERCURE S.A. - 48500 SEGRE

HOUILLÈRES DU BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

CENTRALES ELECTRIQUES DES HOUILLERES QUEL AVENIR ?

La panne nationale d'électricité quasi-générale du 19 décembre dernier a mis particulièrement le phare (si l'on peut dire) sur les ressources d'électricité dans notre pays...

La rigueur inattendue de l'hiver qui a suivi a encore accentué l'inquiétude quand à l'approvisionnement en électricité face aux besoins grandissants. Les nombreux délestages de ces dernières semaines sont là pour l'attester...

Si notre région Nord-Pas-de-Calais, toutefois, a été nettement moins touchée par ces graves incidents électriques et techniques, c'est bien grâce aux centrales électriques au charbon des Houillères du Nord-Pas-de-Calais!...

Ceci a fait réfléchir et s'interroger beaucoup de monde, en posant le problème crucial de l'avenir des fournitures d'énergie électrique dans la région et dans notre pays...

L'on pouvait raisonnablement et logiquement penser et imaginer que, tirant les leçons de ces incidents et des gros risques apparus, le Gouvernement et les

Directions des Houillères allaient revoir leurs programmes en remettant en cause surtout les fermetures de centrales envisagées, en fixant de nouvelles normes de sécurité intégrant plus la production d'électricité par les centrales thermiques au charbon.

L'on pouvait penser aussi qu'un programme d'investissements soit élaboré rapidement, en vue d'une part, de rénover les installations existantes et d'autre part, de construire de nouvelles centrales électriques au charbon à proximité immédiate des puits de mines, ceci étant pour nous, une condition essentielle pour l'approvisionnement régulier et suffisant de la région et du pays...

Hélas, force nous est de constater aujourd'hui que Gouvernement et Directions ne changent rien à leurs perspectives de récession, parce qu'après le « tout pétrole » c'est maintenant pour eux le « tout nucléaire » avec tout ce que cela comporte comme risques dans un pari « d'apprenti sorcier » pour l'avenir!...

Ainsi, le devenir des centrales électriques des Houillères du Nord-Pas-de-Calais demeure celui défini

en 1977, c'est-à-dire de diminuer leur puissance continue nette de 1457 MW en 1978 à 240 MW en 1985!...

La fermeture programmée des 10 centrales actuelles conduira à ne conserver en 1985 que la seule centrale d'Hornaing!... Et ce qui est plus grave encore, c'est que le même phénomène de récession et de fermetures touchera aussi les centrales des Houillères de Lorraine et du Centre-Midi!...

La CFDT ne peut accepter ce programme suicidaire!... L'avenir de l'industrie régionale, des populations de la région dans toutes les dimensions de leurs besoins, est sérieusement en jeu!... Nous ne laisserons pas le Gouvernement et les directions placer notre région en situation angoissante de risque délibéré!... La survie de notre région et son développement passe obligatoirement, entre autres, par le maintien des centrales électriques au charbon!... Ne pas le voir, ne pas l'admettre, feindre de l'ignorer, c'est avoir un esprit borné, et les esprits bornés, dans le contexte actuel, n'ont pas de place dans l'exercice des responsabilités économiques et politiques de notre pays!... Alors?...

Jean PRUVOST.

Ateliers Centraux d'Aniche

LE PROFOND MÉPRIS DE LA DIRECTION!...

En lutte contre la fermeture de leurs ateliers, les travailleurs des ateliers centraux ont démontré leur détermination et leur unité, dans les moments forts de l'action. En huit jours de grève, ils ont obligé la Direction des H.B.N.P.C. à négocier et à faire des concessions contenues dans un écrit signé, que la Direction s'était engagée à respecter...

Or, qu'en est-il aujourd'hui?...

La Direction se moque des travailleurs et affiche un mépris inqualifiable de ses engagements.

Après avoir négocié le 28 novembre 1978 et accepté notamment :

- la suspension de toutes mutations jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 1979, dans le but de permettre une étude sur les ouvertures vers l'extérieur (sauf pour deux services mutés à Anzin : atelier électrique et charpenterie), le 7 décembre la Direction diffusait la circulaire suivante à ses chefs d'ateliers :

NOTE à Monsieur le Chef
du Secteur Est

La réparation des matériels repris ci-après, assurée jusqu'à présent par les Ateliers d'ANICHE, sera transférée dès janvier 1979 aux :

- Ateliers d'ANZIN pour les :
 - réducteurs et pré-réducteurs JAHNEL
 - boîtes de vitesses des locotracteurs Diesel DECAUVILLE types DB 2 - TM 303 - TM 603.
- Ateliers de ST-WAAST pour les :
 - Treuils de halage Brasseur D6 - D8
 - Trains de roues - Caisses de lavage des locotracteurs Diesel DECAUVILLE types DB 2 - TM 303 - TM 603
 - Trains de roues de locotracteur FENWICK.
- Ateliers de WINGLES pour les :
 - Pompes d'injection et locotracteurs Diesel (réparations centralisées pour le Bassin).

Nous vous demandons donc de bien vouloir dès maintenant faire expédier les matériels à réparer aux Ateliers respectifs désignés ci-dessus.

Le Chef de la Section
Clients Intérieurs,
R. WASCHEUL.

Ainsi donc la Direction se disant « affectée par les problèmes sociaux des travailleurs », le proclamant même, montre la limite de son humanité et son vrai visage!...

Pour la Direction, seule compte la restriction et la liquidation de notre Bassin, et toutes les ruses et hypocrisies sont bonnes pour y arriver!...

« Les problèmes des travailleurs?... connaît pas ». Le gouvernement décide, nous exécutons : la fin justifie les moyens!...

La CFDT a toujours affirmé que les ateliers centraux étaient viables, mais il nous paraît plus indispensable que jamais aujourd'hui pour le prouver, honnêtement, qu'il faut une commission d'enquête, avec des experts externes à l'entreprise, qui puissent le démontrer en toute liberté et objectivité, sinon les Houillères qui ont décidé la fermeture ne se déjugeront pas dans le cadre de leur pseudo-enquête interne à l'entreprise parce que « Les loups ne se mangent pas entre eux!... »

La CFDT, avec les travailleurs des ateliers centraux, est décidée à continuer l'action pour la sauvegarde de l'outil de travail contre les agressions à la dignité et à la liberté des hommes, pour le respect des engagements pris!...

Pierre GROUSSARD.

L'Intersyndicale C.F.D.T. - C.G.T. - C.F.T.C. des Ateliers Centraux des Houillères G.M.T. D.A.C. - ANICHE

Adresse une lettre ouverte à Monsieur BARRE Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

Vous êtes actuellement à la recherche d'emplois pour la région du NORD, aussi nous nous permettons de vous signaler ce qui se passe dans la région Aniche-Somain située entre Douai et Valenciennes.

La direction des Houillères a décidé de fermer les ateliers centraux d'Aniche en mutant son personnel. Ces ateliers pourtant peuvent vivre même sans charbon. Cela a d'ailleurs déjà été prouvé puisque nous travaillons, par exemple, pour des usines comme Renault, Rhône-Poulenc, Les Ressorts du Nord, Beghin, Imprimerie Nationale, etc.

En effet, dans ces ateliers, les seuls dans le genre dans la région, on trouve : chaudronnerie, machines-outils, menuiserie, ajustage, électricité, entretien.

Nous avons déjà rencontré le sous-préfet de Douai, nous lui avons écrit ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le sous-préfet de Valenciennes afin qu'une enquête soit faite par des gens extérieurs aux Houillères pour déterminer les causes de la fermeture des ateliers centraux d'Aniche et les possibilités de leur continuité.

Les travailleurs s'étonnent qu'une filiale (la GMT : Général Mécanique Thermique) a été créée en 1974 pour

La C.F.D.T. obtient un beau succès aux Elections des Délégués du Personnel à l'U.R. de S.S.M. du Nord

Le 8 janvier 1979 eurent lieu les élections pour le renouvellement des Délégués du Personnel de l'Union Régionale des Sociétés de Secours Minières du Nord.

Voici les résultats :

1^{er} Collège — Administratifs :

Inscrits, 291 ; votants, 263 ; exprimés, 254.
Ont obtenu : CFDT, 17 voix ; CGT, 130 voix, 3 élus titulaires et 3 suppléants ; FO, 107 voix, 3 élus titulaires et 3 suppléants.

C'était la première fois que la CFDT présentait des candidats dans ce collège.

2^e Collège — CADRES et SERVICES SOCIAUX :

Inscrits, 72 ; votants, 55 ; exprimés, 52.
La liste CFDT obtient 51 voix et l'élu (titulaire et suppléant).

3^e Collège — Aides Ménagères :

Inscrits, 577 ; votants, 163 ; exprimés, 161.
Ont obtenu : CFDT, 65 voix, 1 élu titulaire et 1 suppléant ; CGT, 72 voix, 1 élu titulaire et 1 suppléant ; FO, 24 voix, pas d'élu.

C'était la première fois que les aides ménagères de l'UR-SSM votaient. C'est bien grâce à l'action opiniâtre de la CFDT et d'elle seule que, finalement, la Direction de l'UR-SSM a dû accepter d'organiser ces élections.

La CFDT remercie tous les travailleurs qui lui ont fait confiance à l'occasion de ces élections.

permettre aux Houillères d'effectuer des travaux externes alors que désormais on nous annonce la fermeture d'un atelier et bientôt d'autre à Billy-Montigny près de Lens.

Ces ateliers d'Aniche sont situés dans une zone particulièrement touchée par le chômage (17 % de la population). De plus, si les mutations ont lieu elles supprimeront autant d'emplois disponibles à Anzin-Valenciennes puisque la plupart de ces mutations auront lieu dans les ateliers centraux des Houillères d'Anzin. Les travailleurs ont dénoncé le scandale financier et humain de cette fermeture lors d'une grève grâce à laquelle ils ont obtenu 6 mois de sursis.

Nous vous demandons de faire faire une enquête le plus rapidement possible sur les causes de cette décision des Houillères et de surseoir aux décisions prises par elles en attendant le résultat de cette enquête. Cette entreprise étant une entreprise nationalisée, il est du devoir et du pouvoir du gouvernement d'intervenir auprès de la direction générale des Houillères afin d'empêcher le démantèlement de nos ateliers centraux et de sauvegarder les industries existantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

LA C.F.D.T. RECLAME L'INDEMNISATION DES JOURNÉES PERDUES A CAUSE DES INTEMPÉRIES

Dans une lettre adressée le 10 janvier à la direction générale des Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais, le Syndicat régional des mineurs CFDT a demandé une entrevue dans les meilleurs délais pour discuter de l'indemnisation des nombreux travailleurs des mines qui n'ont pu se rendre involontairement à leur travail du fait de la rigueur exceptionnelle des intempéries.

La CFDT considère, en effet, que les dispositions existantes, qui datent de plus de 10 ans, ne correspondent plus à la réalité. De plus, elles avaient été définies avant la discussion et la mise en place de la grille hiérarchique des salaires des mineurs (qui date du 1^{er} juillet 1974).

Saisie de multiples réclamations à ce sujet, la CFDT souhaite pouvoir en discuter avec la direction des Houillères afin de rassurer le personnel concerné.

Nous avons reçu la réponse suivante de la Direction :

« Monsieur le Secrétaire Général, J'accuse réception de la lettre que vous avez adressée le 10 janvier 1979 à Monsieur le Directeur Général du Bassin et relative aux problèmes engendrés par la situation météorologique constatée depuis le 1^{er} janvier.

La Direction est consciente des difficultés rencontrées par le personnel transporté qui dans bon nombre de cas, n'a pu, certains jours, rejoindre son lieu de travail ou n'a pu l'atteindre que tardivement. Les modalités d'indemnisation correspondantes ont été prévues par le protocole d'accord du 24 octobre 1967 et précisées par notes 100/59 c du 28 octobre 1970 et 100/21 c du 6 avril 1971, de même que les responsabilités des transporteurs privés agissant pour le compte des Houillères sont précisées par le cahier des charges régissant les marchés de transport.

Aux termes de ces documents, il apparaît que : 1^o) seule la première journée d'intempérie relève du cas de force majeure et peut donner lieu à indemnisation ;

2^o) le transporteur doit déterminer les nouveaux horaires à appliquer dès le lendemain afin d'assurer l'arrivée du personnel aux heures prescrites.

L'importance et la répétition des désorganisations constatées dans le fonctionnement du réseau de transport du personnel depuis le 2 janvier amène la Direction, sans remettre en cause le montant de l'indemnité forfaitaire, à appliquer de manière plus souple les textes en vigueur en admettant qu'il y a eu « permanence de l'insurmontabilité » et que par voie de conséquence l'ensemble des retards dus aux transports collectifs bénéficiera du supplément forfaitaire, de même que toutes défaillances des dits transports donneront lieu à l'octroi de l'indemnité de dérangements sans exiger la présence au travail les deux journées encadrant le jour de défaillance.

L'ensemble des retards et défaillances constatés du 2 janvier au 12 janvier sur les lignes de transport du Bassin a donc fait l'objet d'un examen détaillé, ligne par ligne, jour par jour, afin d'appliquer ces dispositions de la manière la plus objective et la plus juste possible. Les décisions qui en découlent seront portées à la connaissance du personnel par voie d'affiche.

Nous estimons enfin que la revalorisation de la prime de dérangements intervenue en juillet 1974 a bien tenu compte de la mise en place de la nouvelle grille des salaires, quant aux autres éléments de rémunération mis en cause, il restait normalement liés au salaire de base de la catégorie de paiement des intéressés déterminés également par la nouvelle grille.

Il nous apparaît, dans ces conditions, que les solutions apportées aux problèmes que vous soulevez sont satisfaisantes et suppriment l'objet de votre demande d'entrevue.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués. »
Le Directeur du personnel.

Décidément, dans ce domaine comme dans bien d'autres, la Direction reste sourde et intransigeante sur les réalités... Il est vrai que ceux qui font ce genre de réponse ne sont pas ceux qui ont attendu des heures dans le froid et la neige l'hypothétique passage de l'autobus de ramassage !...

Des réponses limitées aux revendications des mécaniciens d'extraction du bassin !...

Une entrevue Direction du Personnel - Syndicats d'ETAM a eu lieu comme prévu, ce mardi 16 janvier 1979 à Douai...

La délégation CFDT a rappelé avec insistance les trois revendications fondamentales des Mécaniciens d'extraction des HBNPC à savoir :

- pour le calcul de « l'ancienneté machine », prendre en compte la dote de « montée machine » (c'est-à-dire la date de passage des tests médicaux et psychotechniques) ;
- fixer à 5, 10, 15 et 20 ans les seuils d'ancienneté machine nécessaires pour accéder respectivement aux échelles 8, 9, 10 et 11 T.J. ;
- paiement d'une prime uniforme de rendement égale à 34 points hiérarchiques à tous les machinistes, sans distinction d'échelle, comme cela se pratique dans les Houillères de Lorraine...

M. BAYLE, Directeur du Personnel, après avoir rappelé les propositions de la précédente réunion du 6-12-1978, a annoncé ce qui suit :

- les essais professionnels des Mécaniciens d'extraction seront officialisés ; c'est la date de passage de l'essai professionnel qui fixera l'origine de l'ancienneté machine, avec la neutralisation d'un an d'élève au départ pour tout le monde. Une commission d'essai professionnel sera mise en place durant ce mois de janvier 1979.
- l'organigramme remis à jour sera diffusé largement d'ici peu. Le nombre de mécaniciens d'extraction nécessaire par puits est le suivant : BRUAY 9 — FOSSE 4 LENS : 15 — FOSSE 7 LENS : 9 — FOSSE 3 COURRIERES : 12 — FOSSE 4 COURRIERES : 10 — FOSSE 5 COURRIERES : 9 — FOSSE 9 OSTRICOURT : 15 — FOSSE 24 ESTEVELLES : 5 — SIÈGE 9 ESCARPELLE : 5 — DEJARDIN : 5 — BARROIS : 8 — ARENBERG : 10 — SABATIER : 8 — LEDOUX : 14.
- Puis la Direction annonça les décisions suivantes :
- ECHELLE 11 : promotion après 25 ans de conduite au 1-1-1980 ; à titre transitoire : après 26 ans de conduite au 1-7-1979, ou au choix après 5 ans d'échelle 10.
- Passage d'ECHELLE 9 en ECHELLE 10 amélioré en introduisant le passage au choix après 5 ans d'échelle 9, sans modification de l'ancienneté machine.
- ECHELLE 8 : passage en échelle 9 au 1^{er} janvier 1979 des agents ayant au moins 13 ans d'ancienneté condu-

te et 3 ans d'échelle 8. Cette mesure sera étendue, au 1^{er} juillet 1979, aux agents ayant au moins 10 ans d'ancienneté conduite de machine et au moins 3 ans d'échelle 8.

Au 1^{er} janvier 1979, il y aura ainsi 52 Promotions (sur les 132 Mécaniciens d'extraction du Bassin), se décomposant comme suit :

- 29 promotions déjà réalisées suivant les anciennes dispositions ;
- 10 promotions par rectification d'ancienneté suite à la récente enquête ;
- 7 promotions de 8 en 9 (suivant dispositions ci-dessus) ;
- 6 promotions de 9 en 10 (après 5 ans d'ancienneté en 9, au choix)...

La CFDT a constaté, comme les mécaniciens d'extraction, que ces décisions sont loin des revendications exprimées et posées par l'ensemble des Mécaniciens d'extraction. Dans le débat avec la Direction, la CFDT a manifesté, à plusieurs reprises, son profond désaccord, dans la mesure où les décisions de la Direction ne répondaient pas à ce qui était demandé avec force depuis des mois par les intéressés...

Avec la CFDT, la CGT a soutenu les mêmes revendications...

La CFDT regrette et déplore que les autres syndicats : CGC et CFTC (FO était absente à la réunion) n'ont à aucun moment appuyé les revendications telles qu'elles avaient été formulées par les mécaniciens d'extraction. Et pourtant, à plusieurs reprises, en intersyndicale, et notamment le 28 février 1978 à l'occasion de la pétition de tous les mécaniciens d'extraction du Bassin, ces mêmes organisations syndicales avaient accepté d'être partie prenante... Pourquoi aujourd'hui ne pas respecter l'engagement pris alors ?...

Pour la CFDT, il appartient aujourd'hui aux mécaniciens d'extraction de se prononcer sur ces décisions de la Direction...

Si nécessaire, la CFDT, comme elle n'a cessé de le faire depuis des années, soutiendra les camarades mécaniciens d'extraction pour faire aboutir leurs justes revendications, PAR L'ACTION si cela est indispensable et nécessaire.

La Délégation CFDT.

Agissons pour la réduction de la durée du Travail !...



La délégation C.F.D.T. conduite par Jean PRUVOST secrétaire général.
(Ph. « La Voix du Nord »)

Dans le cadre de son action revendicative pour la réduction de la durée du travail, sans perte de salaires, le Syndicat Régional des Mineurs CFDT a organisé une vaste consultation de l'ensemble des travailleurs du Bassin Nord-Pas-de-Calais.

Des milliers de signatures ont ainsi été recueillies sous forme de pétitions demandant à la Direction Générale :

- l'octroi de nouveaux jours de repos payés, afin de supprimer les samedis travaillés (il y en aura encore 6 en 1979 : 21 avril, 5 mai, 26 mai, 3 novembre, 8 décembre et 29 décembre) ;
- la récupération des 4 jours de congés payés qui ont été neutralisés depuis 1970 et que les mineurs n'ont jamais accepté de perdre ;
- la suppression du 1/4 d'heure journalier (postes de 8 heures au lieu de 8 h 15).

Ces revendications doivent permettre d'arriver à la semaine de 35 heures et à la 5^e semaine de congés payés...

Les pétitions ont été remises à la Direction Générale à Douai le jeudi 21 décembre par une délégation CFDT, avec le dépôt d'un préavis de grève pour le samedi 30 décembre pour lequel la CFDT a lancé un mot d'ordre de grève de 24 heures.

Cette grève a été largement suivie par une majorité importante de mineurs malgré les appels à l'inaction, dans certains puits et services, lancés par d'autres syndicats !...

La CFDT considère donc que la réduction de la durée du travail est une revendication qui est portée par la majorité des travailleurs de notre Bassin minier. Elle soutiendra donc sans réserve cette revendication et l'action engagée pour la faire aboutir.

La réduction de la durée du travail c'est une contribution importante à la réduction du chômage, c'est aussi du temps pour vivre, du temps pour les loisirs, du temps pour la culture, pour l'épanouissement des hommes et des femmes de notre profession...

Assemblée Générale de la Fédération des Mineurs C.F.D.T. des Cévennes

Mardi 9 janvier 1979 avait lieu à la Bourse du Travail à ALES l'assemblée générale du Syndicat.

L'ordre du jour était le suivant :
— adaptation des structures actuelles de notre fédération (bureau, sections);
— mise à jour des cotisations 1978;
— fixation du taux des cotisations 1979.

De nombreux militants participaient à cette réunion qui a commencé par les traditionnels vœux, qui ont ici un autre sens que le simple rituel.

L'année 1979 commence sans masquer la réalité à laquelle les travailleurs de la mine sont confrontés. Les mauvaises conditions de travail, la récession qui s'accélère, l'insécurité de l'avenir. C'est la crise qui bat son plein et c'est la classe ouvrière qui en fait les frais.

Alors que sera 1979 ?
— sera-t-elle l'année qui permettra à la Houillère de continuer ?
— sera-t-elle l'année de la diminution du temps de travail ?
— sera-t-elle l'année de l'uniformisation des avantages en nature ?

A ces interrogations l'histoire y répond : chaque fois qu'il y a eu des avancées sociales, ce fut au prix de l'action collective des travailleurs.

1979 sera-t-elle une année de luttes pour de nouvelles conquêtes sociales ? Il nous faut pour cela, en même temps :

— développer le syndicat par de nouveaux adhérents et se renforcer par des structures dynamiques et efficaces;
— développer l'action dans les puits et services avec l'ensemble des travailleurs.

Ces exigences représentent, il est vrai, des efforts

supplémentaires pour les militants.

Mais finalement nos vœux syndicaux ne sont-ils pas dans :

— la syndicalisation des nombreux inorganisés;
— une meilleure circulation de l'information;
— une réelle place à l'adhérent.

Ces vœux ne seront pas en l'air si chacun de nous y prend sa part. 79 sera alors pour la CFDT une année d'espérance.

Après ces bons vœux, nous avons procédé au renouvellement du bureau de notre syndicat. Sont élus :

— Secrétaire : MAGNIEN Bernard.
— Secrétaire-adjoint : GAZAIX René.
— Secrétaire-adjoint : CLAVEL André.
— Trésorier : COYNEL Edouard.
— Trésorier-adjoint : CABEZOS Elisabeth.

Font également partie du bureau :
— MASTIN Arthur, VINCENT Alain, SABATIER Fernand, NOEL Louis, ROUSTAND René, DELEZON Jean et deux retraités : CHASTANG Marcel et MAUREL Antonin.

En plus des problèmes particuliers à chacun dans son secteur de travail, nous avons pris la décision de voir ensemble chaque mardi à 17 h 30 (deux fois par mois) à la Bourse d'ALES, les deux autres mardis à la Bourse de La Grand Combe) comment mieux répondre aux attentes des travailleurs.

Nous avons ensuite fait le point sur les cotisations de 1978 et fixé le taux des cotisations de 1979.

Pour terminer, nous avons fêté l'année nouvelle par un apéritif amical en souhaitant que notre syndicat réponde aux aspirations des travailleurs. Ils sont nombreux à attendre, sachons ne pas les décevoir.

PROVENCE - GARDANNE

LA C.F.D.T. ETAIT PRÉSENTE A L'APPEL DES TRAVAILLEURS DE LA CENTRALE

Depuis le 8 décembre 1978 les ouvriers de l'exploitation Centrale Thermique de Gardanne avaient posé leurs revendications :

- 1°) Révision de l'interclassement :
 - a) Accès à l'échelle 9.
 - b) Ouverture de l'éventail de 206 à 216 points comme pour les O.O.M.
- 2°) Un panier à tous les postes travaillés.
- 3°) Tous les repos hebdomadaires travaillés payés à 100 %.
- 4°) Une prime au kilowatt/heure (comme à Blanz).
5°) Une prime forfaitaire payée la veille des jours fériés et des dimanches.

Ces revendications ont fait l'objet d'une demande d'entrevue avec la Direction et la pétition pour l'action signée du personnel mentionne « les syndicats seront informés afin de soutenir notre action ».

Une réponse de la Direction leur était faite le 11 décembre. La Direction était disposée à discuter des points 2, 3, 4 et 5 le 4 janvier 1979. Quant au point 1, la Direction proposait que lors de la Commission salaire jour du 14 décembre 1978 les quatre syndicats se réunissent afin de présenter leurs propositions concernant l'interclassement avant le 10 janvier 1979.

Devant le refus de discussion immédiate, le personnel de l'exploitation Centrale a décidé qu'une grève d'aver-tissement aurait lieu à partir du vendredi 22 décembre 1978 à 0 heure.

Le 21 au matin, le secrétaire CFDT était appelé à la Centrale. La CFDT était donc la première sur les lieux pour soutenir le mouvement et parapher le préavis de grève. Toutes les organisations syndicales étaient au courant, mais au moment de la signature, deux syndicats seulement, la CFDT et la CGT, ont accepté de signer.

Après avoir déposé ce préavis auprès de M. MANHVAL, chef de Centrale, et devant l'action, la Direction, après plusieurs entrevues, a accepté d'anticiper les discussions et nous a donné rendez-vous le jour même à 15 heures mais avec la présence de tous les syndicats et une délégation des ouvriers de l'exploitation.

La situation a débouché sur une prime uniforme de 300 F payable immédiatement et réunion à nouveau le 4 janvier 1979 pour discuter des points 2, 3, 4 et 5 ainsi que le 18 pour l'interclassement.

Les travailleurs de la Centrale ont décidé de reprendre le travail.

La CFDT n'a pas failli à sa tâche. Certes, elle ne signe pas les contrats au rabais mais elle répond présent à l'appel des travailleurs et ce n'est pas les 80 travailleurs de l'exploitation qui nous contrediront.

P.S. — Le point 3 a été réglé à l'entrevue du 4 janvier 1979.

Le Secrétaire,
P. GRIMAL.

HOUILLÈRE DE BLANZY

A propos de l'Avenir de la Houillère et la Garantie de l'Emploi

Au sujet de l'abandon d'une partie du panneau R et de la totalité du panneau N, les élus C.F.D.T. constatent amèrement que la Direction, par un écrémage substantiel des réserves, prend la responsabilité d'accélérer la fin de Darcy.

Pour la C.F.D.T., la sécurité des travailleurs doit passer avant la rentabilité, mais elle pense que dans ces deux panneaux R et N au lieu de les abandonner, il aurait été plus sage de chercher à appliquer une autre méthode d'exploitation plus adaptée au pendage important du gisement.

Le remaniement des plannings à moyen terme du siège Darcy et par voie de conséquence du siège de Rozelay arrive dans une période où tout est mis en œuvre pour les Charbonnages et la Tutelle afin d'accélérer la fermeture de la plupart des Houillères du Bassin Centre-Midi.

Pour la C.F.D.T., l'écrémage du gisement, l'arrêt total de l'embauchage vont accentuer les difficultés

d'exploitation de notre gisement et par voie de conséquence feront augmenter sensiblement le prix de revient d'où un risque de fermeture rapproché de l'ensemble de la houillère.

Pour la CFDT, on met toujours en avant le prix du charbon national et le coût que cela représente pour la collectivité, mais on parle rarement du coût en devises des importations. En 1977, l'importation de 57 % de la consommation de charbon a coûté 6250 millions de francs au pays.

Pour la CFDT, au-delà des considérations économiques, il y a le problème des hommes, le problème de l'emploi.

Les élus CFDT déclarent solennellement qu'il faut tout faire pour maintenir en activité les puits de mine et améliorer la situation sociale de l'ensemble des travailleurs des mines.

Pour la CFDT, la reprise immédiate d'un embauchage important est la seule solution valable pour assurer la survie de notre houillère.

Salaire des Mines de Charbon

(Suite de la première page)

LA DIRECTION REFUSE LA NÉGOCIATION DE LA DURÉE DU TRAVAIL

La CFDT depuis plusieurs mois a engagé l'action avec les travailleurs pour obtenir une nouvelle étape de la diminution du temps de travail et notamment la suppression des samedis encore travaillés. Face à cette revendication, la Direction propose un aménagement du temps travaillé. Cela consiste à supprimer les jours chômés pendant les congés collectifs, en les plaçant sur d'autres samedis de l'année. Rien que cela mes camarades, jamais la CFDT n'acceptera un tel procédé, qui a pour seule conséquence de diminuer encore la liberté des travailleurs sur leurs jours de congés et coûterait à chacun quatre jours de congés à prendre en plus.

La CFDT, au contraire, a proposé que l'on redonne aux travailleurs les quatre jours de congés neutralisés (il faut remarquer que seule la CFDT défend cette revendication). A la deuxième proposition de la Direction : diminuer le temps de travail en introduisant des jours chômés non payés.

Incroyable, non !...

Là, mes camarades, il s'agit d'une atteinte au pouvoir d'achat. En fait, ce sont les travailleurs qui se paieraient eux-mêmes la réduction du temps de travail.

CELA N'EST PAS ACCEPTABLE LES AVANTAGES EN NATURE

La Direction a enfin admis officiellement au cours de cette réunion du 30-1-79 qu'il y avait de fortes inégalités dans ce domaine et proposé la mise sur pied d'un groupe de travail à ce sujet.

Il a fallu 10 ans d'action de la CFDT pour faire admettre à Charbonnages de France qu'un débat doit avoir lieu sur le problème des avantages en nature.

Pour la CFDT ce débat doit commencer par faire la clarté sur les avantages en nature existants. L'objectif étant une égalisation des avantages en nature correspondant à un besoin social, avec comme priorité le relèvement des prestations servies à certaines catégories de travailleurs actifs et retraités.

C'est dans cet esprit que la CFDT participera à la première réunion du groupe de travail décidée le 30 janvier.

LA MENSUALISATION

Le non-paiement des trois premiers jours de maladie reste le privilège des seuls ouvriers.

Cela correspond de la part des patrons à un véritable mépris des ouvriers, de ceux qui ont le plus besoin de se soigner. Les travailleurs ne pourront plus longtemps accepter une telle injustice.

LE STATUT SOCIAL

Pour une caisse de décès, il en va de même que pour la mensualisation. Pourquoi donc la vie d'un mineur a-t-elle une autre valeur que celle d'un autre travailleur ? La veuve d'un mineur a-t-elle moins de besoins en cas de décès de son mari, qu'une veuve de directeur ? Voilà la conception de la justice des directions.

La Fédération est également intervenue au cours de cette réunion sur l'application du protocole des feux continus d'octobre 1976. C'est de la faute des ministères nous a-t-on répondu. Mais n'est-ce pas le directeur général qui a signé le texte sur l'abaissement de l'âge de la retraite des camarades en feux continus ? Ou faut-il croire que cette signature n'a aucune valeur ?

La délégation a également posé le problème de la cotisation rattachement payée par les seuls ETAM. Pour la CFDT, cela est une injustice. En effet, le paiement du rattachement est de la responsabilité de l'exploitant ; cela doit être vrai pour tout le monde.

LE 30 JANVIER, LA DIRECTION A REFUSÉ LA NÉGOCIATION

Depuis plusieurs années, le gouvernement, les directions, écrivent sur la concertation, la négociation. Des syndicats refusent l'action à partir de ces déclarations. Ces syndicats ont-ils compris aujourd'hui qu'ils signent des contrats d'illusion ?

Les prochains jours nous démontreront si ces syndicats ont simplement cédé à une illusion. Cela est déjà grave car ils induisent en erreur leurs adhérents. Il faut être clair. Il s'agit maintenant pour ces organisations de passer à l'action, non seulement en paroles, mais en actes. Si cela ne devait pas être le cas, ils démontreraient au public leur compromission avec le patronat.

La Fédération des Mineurs CFDT souhaite qu'ils rejoignent l'action engagée par elle sur les grands problèmes de la profession.

L'UNITE des TRAVAILLEURS EST un objectif permanent de la CFDT. L'UNITE NON PAS pour faire de la publicité mais l'UNITE face au patron pour imposer nos revendications et ne pas tomber dans les pièges des patrons.

Jean-Marie SPAETH.

LA RECONVERSION DES RÉGIONS MINIÈRES

(Suite de la page 1)

Ce constat d'échec est flagrant, surtout si l'on se limite aux comparaisons, en fait, essentielles : baisse des effectifs des houillères nationales entre le 31 décembre 1966 et le 31 décembre 1977 : 100 949 ; emplois créés et occupés par des mineurs durant la même période : 4 062.

Ce constat d'échec est toujours aussi flagrant si l'on examine la situation des régions minières. Les besoins des dix dernières années peuvent être estimés, compte tenu des populations par classe d'âge, à 250 000 environ (chaque année quelques 25 000 jeunes rentrent dans le marché du travail). Les créations d'emplois, par conventions, autres que ceux occupés par d'anciens mineurs, s'élèvent à 41 348. Pas étonnant que les régions des houillères soient celles qui ont connu, et connaissent, les soldes migratoires les plus négatifs !

LA MANIPULATION DES CHIFFRES NE PEUT CACHER LA RÉALITÉ

Nos responsables politiques et économiques se gardent bien de se limiter aux comparaisons que nous venons de faire. Généralement, ils alignent toute une série de chiffres dans le seul but de « noyer le poisson ». Et que l'on ne nous dise pas que les créations d'emplois conventionnés ne représentent qu'une part de créations totales. D'abord, il va de soi que les emplois non conventionnés sont à coup sûr des emplois indirects, bien précaires. Ensuite, nous savons bien que l'on râcle bien proprement jusqu'au dernier fond de tiroir ; ce que admettre comme créations d'emplois destinés au bassin l'on omet souvent de préciser. Ainsi, peut-on réellement des Cévennes, celles qui se font dans les usines de la vallée du Rhône ? Ainsi, peut-on réellement compter dans les statistiques françaises comme personnes ayant effectivement un emploi celles qui ont été obligées, dans le bassin houiller lorrain, à aller chercher du travail en Sarre ?

LE GOUVERNEMENT ET CHARBONNAGES PORTENT UNE LOURDE RESPONSABILITÉ

Pour en terminer, face à l'engagement pris : « créer autant d'emplois dans les régions minières que les mines en suppriment », nous nous contenterons de relever ce qu'écrivaient les Charbonnages de France dans leur 20^e rapport relatif aux opérations de conversion et d'industrialisation : « La situation de l'emploi dans les régions minières est préoccupante. Les perspectives de l'évolution du personnel font qu'il convient d'y créer des possibilités d'activité suffisantes. Un échec en ce domaine pourrait créer des tensions susceptibles d'avoir de graves conséquences ». Si ces tensions et leurs graves conséquences apparaissent, et pourquoi n'apparaîtraient-elles pas ? qui en sera réellement responsable ?

Les Directions et le Gouvernement risquent fort de critiquer la « violence » et de juger telle ou telle activité des mineurs d'anormale. Mais on a pas le droit de pousser les hommes à

La Fédération.

Note remise par le Syndicat C.F.D.T. des Mines de Fer-Est aux membres de la Commission Parlementaire chargée d'étudier les problèmes de la Sidérurgie et des Industries connexes, **HEMOCOURT, le 18 Janvier 79**

Depuis plus de 15 ans, les travailleurs des Mines de Fer Lorraines sont affrontés à une politique anti-sociale et antinationale dirigée contre eux par le Gouvernement et le Patronat minier.

Conséquences économiques de cette politique :

En 1960, les réserves évaluées à 6 milliards de tonnes assuraient un siècle de vie au Bassin Lorrain pour une production annuelle de 60 millions de tonnes par an.

En 1962, c'est le début de la récession avec la fermeture des mines d'Aubrives. Près d'une exploitation sur deux cessera toute activité par la suite, soit par fermeture totale, soit par regroupement de deux ou plusieurs mines sur un même siège.

En 1978, certaines fermetures comme celles de Manicuelles, le 15 mars 1978 ou Giraumont le 12 novembre 1978 sont de véritables scandales...

Cette dernière liée à l'usine de Neuves-Maisons par un contrat de 500 000 tonnes par an connaissait son sort de fermeture le 22 juin 1978 alors que la décision de poursuivre la construction de l'aciérie à oxygène à Neuves-Maisons était annoncée le 11 décembre dernier.

Depuis 1969, l'écrémage des couches les plus riches par l'abandon des couches plus pauvres, réduisent à moins de deux milliards de tonnes l'estimation des réserves.

On assiste ainsi depuis 18 ans au pillage d'une richesse nationale, aux seules fins du profit, et qui met en péril notre indépendance nationale.

Depuis 15 ans, on assiste à l'abandon de l'enrichissement de la minette Lorraine, à un accroissement des moyens de production toujours dans un but bien précis : « Exploiter au plus vite le meilleur minerai pour accroître rapidement les profits ».

L'importation croissante de minerais étrangers se traduit par une perte de devises par l'Etat. Les importations prennent le pas sur les exportations :

— en 1975 : 15 millions de tonnes exportées pour 11 millions importées ;
— en 1978 : 10 millions de tonnes exportées pour 15 millions importées.

La production de minette lorraine a parfois atteint 60 millions de tonnes par an, aujourd'hui, les responsables de la profession parle d'un plan de production de 25 millions.

Quel gâchis ! que l'abandon de tous ces moyens de production.

Quel gâchis ! que le licenciement de tous ces mineurs qualifiés.

A noter également que chaque patron, chaque société, suit sa propre politique d'investissement qui se traduit par un gaspillage généralisé sans précédent. Les plans de restructuration qui se succèdent, entraînent chaque fois, licenciements et fermetures de Puits.

Conséquences sociales et humaines :

POUR LES ACTIFS : en 1962, l'horaire de travail tombe brutalement de 48 heures à 40 heures sans aucune compensation. Première perte de Pouvoir.

Depuis 1975, les mineurs chôment jusqu'à 70 journées par année. Insuffisamment indemnisé, le chômage constitue une nouvelle perte de Pouvoir d'Achat.

— Les avantages liés au Statut du Mineur sont remis en cause, notamment le chauffage et le logement.

— Les handicapés très nombreux dans les Mines de Fer, ont de plus en plus le sentiment de vivre dans une société qui ne leur laisse plus de place. Mis bien souvent à la retraite d'office, avant même d'avoir acquis la totalité des services miniers pour obtenir les avantages — logement — chauffage — pensions au taux plein ;

— Les méthodes nouvelles d'exploitation accélèrent la dégradation des conditions de travail des mineurs. Fumées, bruits, pistes en mauvais état, sont le lot de chaque jour de travail du mineur ;

— les travaux de sécurité ne sont pas assurés, car il manque des mineurs ;

— l'accroissement de la productivité reste le seul leitmotiv des responsables de la profession, et il s'ensuit naturellement une aggravation des mauvaises conditions de travail ;

— des menaces graves pèsent sur le régime de Sécurité Sociale Minière qui n'est plus en mesure de payer toutes les prestations (art. 73).

POUR LES RETRAITÉS : la plus grave injustice est surtout dirigée contre certains mineurs pré-retraités et retraités, à qui l'on vient de réduire de 21 % leur rattachement. Le rattachement est une indemnité équivalente de la retraite UNIRS, qui est versée à tous les pré-retraités et retraités pendant la période s'étendant entre l'âge de liquidation de la retraite et leur 60^e anniversaire. Cette indemnité de rattachement, entièrement à la charge des exploitants, n'a pas subi en juillet 78, la majoration de 5,83 % prévue à cette date par l'UNIRS. Et au 1^{er} janvier 1979, une réduction de 10 % a été appliquée. Ces mesures ont été prises par le patronat, parce que le Gouvernement Français n'a pas respecté ses engagements.

Devant cet intolérable scandale, le Syndicat C.F.D.T. des Mineurs de Fer a multiplié ses interventions auprès du Premier Ministre, du Préfet de Région, du Service des Mines, des Ministères intéressés et d'ASSIMILOR.

Mais aucune réponse favorable ne nous a été apportée.

Le 8 janvier dernier, l'ensemble des Organisations Syndicales des Mines de Fer ont demandé une audience aux Ministres de l'Industrie — du Budget du Travail et de la Santé pour les entretenir de ces graves problèmes posés à nos retraités et nos actifs.

Les dernières mesures annoncées par le Gouvernement ne sont pas une réponse aux innombrables questions posées par les travailleurs lorrains, et surtout par les mineurs de fer.

La C.F.D.T. a déposé de multiples dossiers, formulé de nombreuses propositions qui n'ont jamais été prises en considération.

Pour sortir les mines de fer de la crise, la C.F.D.T. propose :

— L'organisation globale de la production de minerai de fer, par la poursuite des études sur l'enrichissement du minerai lorrain, par la limitation des importations des minerais étrangers, par un accroissement de la consommation du minerai de fer lorrain, par la constitution d'un comptoir de vente de minerai lorrain et par la création d'une agence nationale pour la production et la commercialisation de toutes les matières premières ;

— la négociation d'une revalorisation du métier de mineur ;

— le maintien des avantages acquis et alignements sur les charbonnages de l'indemnité de chauffage ;

— la négociation d'un protocole de reconversion prévoyant le reclassement dans une mine de fer du bassin de tous les mineurs licenciés ;

— la réduction de la durée du travail, par les 35 heures par semaine, et la 5^e semaine de congés payés.

La C.F.D.T. a étudié la possibilité de créer 1325 emplois dans les mines de fer à partir des effectifs au 31-12-1977.

1^o) Réduction d'une heure de travail chaque jour :

permet de créer : $8\ 118 \times 1$
8 = 890 emplois

2^o) La 5^e semaine de Congés Payés :

permet de créer : 7 118
48 semaines = 150 emplois

3^o) Compte tenu de la moyenne d'âge élevée chez les mineurs de fer, nous évaluons à 8 % le nombre d'ouvriers pré-retraitables.

En supposant qu'il y ait 50 % volontaires pour prendre la retraite anticipée :

Cette mesure permettrait de créer :
 $7\ 118 \times 4$
100 = 285 emplois
soit au total 1 325 emplois

Quand on sait qu'il y a en 1978, 287 licenciements, et 531 retraites anticipées forcées = 818 suppressions d'emplois, c'est $(1\ 325 - 818) = 507$ jeunes qui auraient pu être embauchés en 1978 au lieu des 818 licenciements de fait.

Les Pouvoirs Publics et les élus de la Région et de la Nation ont le devoir d'imposer des négociations sérieuses et valables entre le Patronat et les organisations syndicales des mineurs de fer et de la sidérurgie, pour que Vivre et Travailler au Pays ne soit pas un slogan mais une réalité.

Pour le Syndicat Régional des Mineurs de Fer C.F.D.T.
M. IWANKOWSKI.

La délégation parlementaire était composée de MM. les Députés ROSSINOT, président de la commission, U.D.F. ; PORCU, membre de la commission, P.C. ; CHAZALON, membre de la commission, U.D.F. ; CORNETTE, membre de la commission, R.P.R. ; SCHVARTZ, membre de la commission, R.P.R. ; HUGUET, membre de la commission, P.S. ; TONDON, membre de la commission, P.S.

ARDOISIÈRES

Election du Comité d'Entreprise

En septembre avait lieu les élections de Comité d'Entreprise dans la société Ardoisières de l'Anjou.

Ces élections avaient lieu le 7 Décembre dernier à la société des Ardoisières d'Angers.

Dans ces différentes sociétés la C.F.D.T. a gagné 2 sièges par rapport aux dernières élections de C.E. et pour la première fois présentait des candidats dans le collège Cadres.

RÉSULTATS DES ARDOISIÈRES DE L'ANJOU

« Misengrain »

Inscrits	Votants	Exprimés	C.F.D.T.	C.G.T.
394	377	368	157 = 42,66 %	122 = 57,33 %

« Grand-Maison »

Inscrits	Votants	Exprimés	C.F.D.T.	C.G.T.
157	152	143	34 = 23,77 %	109 = 76,22 %

— en annexe les résultats des Ardoisières d'Angers.

Premier Collège

ARDOISIÈRES D'ANGERS

TRÉLAZÉ	Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs ou nuls	C.F.D.T. Voix %	C.G.T. Voix %	F.O. Voix %
Grand-Carreux Fonds	175	148	143	26	106	11	
Grands-Carreux Jour	306	275	272	74	171	27	
Petits-Carreux	131	120	120	28	89	3	
Fresnais	245	226	222	45	159	18	
Siège Social	39	30	28	17	7	4	
	896	799	785	190 = 24,20 %	532 = 67,77 %	63 = 8,20 %	
5 sièges			1		4	0	
LA POUÈZE	122	118	113	35 = 30,97 %	43 = 38,05 %	35 = 39,97 %	
4 sièges			1		2	1	
BEL-AIR	104	101	99	61 = 61,61 %	38 = 38,38 %		
4 sièges			3		1		
Totaux Ardoisières d'Angers	1122	1018	997	286 = 28,68 %	613 = 61,48 %	98 = 9,83 %	
13 sièges			5		7	1	

Deuxième Collège — (Techniciens - Agents de Maîtrise)

Bureaux	Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs ou nuls	C.F.D.T. - C.G.T.	C.G.C.
Siège Social	29	24	21	3	16	5
Petits-Carreux	48	44	44	0	15	29
Grands-Carreux	33	29	29	0	10	19
Fresnais	22	21	21	0	6	15
C.E. Angers - Trélazé						
Total	132	118	115	3	47 (40,8 %)	68 (59,1 %)
C.E. La Pouèze	10	10	9	1	4	5
C.E. Bel-Air						

Troisième Collège — (Cadres)

	Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs ou nuls	C.F.D.T.	C.G.C.
Siège Social	34	32	32	0	11	21
Petits-Carreux	7	6	6	0	1	5
Grands-Carreux	3	3	3	0	0	3
Fresnais	1	1	1	0	0	1
Bel-Air - La Pouèze	1	1	1	0	0	1
Total	46	43	43	0	12 (27,9 %)	31 (72 %)

— En 1976 la C.F.D.T. avait 2 sièges aux Ardoisières de l'Anjou et 4 Sièges aux Ardoisières d'Angers.

— En 1978 la C.F.D.T. totalise 3 sièges aux Ardoisières de l'Anjou et 5 sièges aux Ardoisières d'Angers.

— Merci à tous ceux qui ont fait confiance à notre organisation.

Les Mines de Potasse doivent devenir un instrument du développement Economique et Social

Le 26 janvier, l'UNION DES SYNDICATS C.F.D.T. de la POTASSE a organisé une Conférence de Presse à MULHOUSE, concernant l'Avenir des M.D.P.A. Cette Conférence se situait dans le prolongement du conflit de la fin 1978 et a permis de mettre en lumière les graves responsabilités de la Direction qui n'hésite pas d'aller jusqu'à la remise en cause des objectifs par la suspension de l'embauche pour se donner l'illusion d'une supériorité.

L'ANALYSE DE LA C.F.D.T.

Après avoir évoqué les abandons depuis 15 ans, l'aggravation des conditions de travail et le refus de la part de la Direction et du Gouvernement d'engager la diversification permettant de valoriser les matières premières du sous-sol alsacien et d'élargir l'assise industrielle des Mines de Potasse.

LA C.F.D.T. EXAMINE LA SITUATION DES MINES DE POTASSE POUR LE COURT TERME

1979 devait permettre une production de 1 885 000 tonnes de K₂O, ce qui impliquait l'embauchage de 200 à 300 mineurs et l'augmentation du nombre de jours de traitement dans les fabriques du jour.

La CFDT a des inquiétudes concernant l'effectif de production 1979, car les moyens de réalisation concernant l'embauchage et les investissements nécessaires particulièrement au jour ne sont pas prévus et dégagés.

LA CONFÉRENCE DE PRESSE S'EST POURSUIVIE ET LA C.F.D.T. A CONCLU SUR LES THÈMES SUIVANTS :

Quelles sont les perspectives à moyen et à long terme pour les M.D.P.A. ?

Quelles sont les perspectives à moyen et à long terme pour les M.D.P.A. ?

La CFDT est très inquiète des perspectives d'avenir des MDPA. En effet, au cours de certaines réunions, l'EMC a laissé entrevoir que l'empêchement de la baisse du dollar avait incité les dirigeants d'EMC à s'interroger sur la validité du plan à long terme présenté en 1977, en indiquant que si le dollar devait se situer longtemps à un niveau avoisinant les 4 F (au lieu de 5 F), cela conduirait à reconsidérer le plan à long terme. Par ailleurs, elle a laissé entendre très clairement que si un aménagement du monopole de la potasse devait intervenir, cela conduirait inévitablement à l'élaboration d'un nouveau plan de production (en baisse, bien évidemment).

Nos inquiétudes n'ont donc rien d'artificiel. Elles sont parfaitement fondées.

Les perspectives en débat

Au niveau de l'EMC, deux hypothèses ont été examinées.

La première qui consiste à extraire 31,2 MT K₂O et qui conduirait à une exploitation du gisement alsacien jusqu'en 2004. La deuxième qui consiste à extraire 10,6 MT et qui conduirait à la fin de l'exploitation en 1990. Ces données ont été étudiées à la fin de l'année 1977.

Nous rejetons ces deux hypothèses qui sont basées sur l'abandon d'une partie importante du gisement. Elles ne prennent pas en compte le recours à des techniques nouvelles d'exploitation permettant d'accéder aux couches dites profondes et aux parties difficiles du gisement. A l'heure actuelle, nous ne savons pas quelles sont les intentions réelles du gouvernement et de l'EMC. Nous avons de fortes présomptions pour penser que c'est plutôt vers une liquidation accélérée que l'on s'achemine, si, très rapidement, ne sont pas posés les problèmes politiques de fond. Nous y reviendrons.

La CFDT estime qu'une telle orientation est contraire, non seulement aux intérêts du personnel, mais aussi à celui de la région et de la collectivité nationale. Ne pas prendre les moyens pour exploiter la matière première de notre sous-sol ne peut que conduire à long terme à des risques (problème de la dépendance de l'agriculture livrée à des producteurs étrangers) et à une aggravation du déficit de la balance commerciale. (S'il fallait importer la potasse nécessaire au pays, cela représenterait une dépense en devises de 1 milliard de francs).

Ce qu'il y a de plus choquant dans le débat, c'est le fait que les besoins en potasse de la SCPA ne cessent d'augmenter, ce qui conduit à un recours de plus en plus important à l'importation, du fait que les perspectives tracées aux MDPA sont en diminution.

Ainsi, d'ici 1985, les besoins de la SCPA augmenteront de l'ordre de 20 %, alors que la production des MDPA baissera. En 1978, la part des MDPA dans la couverture des besoins de la SCPA était d'environ 75 %. Elle passera à 60 % en 1985, pour se situer à 50 % en 1990.

Nous estimons que cette évolution est inacceptable. Il convient d'accorder la priorité à la production des MDPA et de considérer les importations comme un simple complément.

La suppression du monopole ne se justifie pas. Elle traduirait, en fait, la volonté de liquider plus rapidement les M.D.P.A.

La CFDT considère que la suppression du monopole ne ferait qu'aggraver la situation des MDPA, en augmentant les risques de concurrence et qu'elle ne se justifie en aucune manière.

En effet, il faut noter que :

— le marché de la potasse sur le plan mondial est dominé par des sociétés productrices d'état (URSS - DDR - Israël - Canada - Espagne) ;
— la protection des marchés intérieurs des producteurs est générale, car :

- il s'agit d'une matière à transports chers ;
- il existe un peu partout l'idée d'une production autonome, même déficitaire, est conforme à l'intérêt du pays et de ses agriculteurs ;
- les sociétés privées ont une telle puissance qu'elles imposent un monopole de fait dans leur pays (exemple de la BASF qui contrôle 90 % de la production d'engrais simples et 75 % de la production d'engrais complexes).

La suppression du monopole aurait pour conséquence :
— de mettre en œuvre un plan de régression de la production avec toutes ses incidences sur le plan social pour le personnel, mais aussi la région ;
— l'obligation d'importer de plus en plus de potasse pour le marché français avec les conséquences d'une telle orientation sur le plan de la balance commerciale ;
— une augmentation progressive du prix de la potasse après la guerre des prix que se seront livrée les producteurs étrangers, dans le but de conquérir notre marché national ;
— la mise en route d'un plan de reconversion qui coûterait cher à la collectivité nationale.
La CFDT estime que rien ne justifie la suppression de ce monopole, si ce n'est, mais alors il faut que le gouvernement le dise, que le pouvoir public ont décidé de mettre une croix sur le bassin minier.

Un problème fondamentalement politique

L'avenir des MDPA pose un problème politique majeur. Il s'agit, en fait, de savoir si le gouvernement est décidé :

1) à tout mettre en œuvre pour utiliser la matière première qui existe dans notre sous-sol. Cela suppose la poursuite de l'exploitation avec les méthodes d'exploitation conventionnelles, mais aussi le développement de la recherche pour envisager la mise en œuvre de méthodes d'exploitation nouvelles dans les couches profondes et difficiles (dissolution par exemple).

2) à considérer qu'une entreprise nationalisée doit être un outil au service du développement économique et social du pays et de la région dans laquelle elle est implantée.

3) à engager une politique de diversification, maintes fois promise et annoncée à grand fracas (il s'agit là de l'implantation d'une saline de 1 MT et d'une industrie d'électrolyse du chlorure de sodium dans notre département qui pourraient être la base d'une plateforme chimique).

Une telle orientation implique des propositions et des décisions claires. Cela passe aussi par un refus de prendre des décisions sur la seule base de critères de compétitivité, de rentabilité et d'impératifs financiers. A ceux qui prétendent que les MDPA ne sont pas compétitives, nous pourrions citer des chiffres qui prouvent le contraire et dire surtout que ce qui est prétendu non compétitif aujourd'hui peut l'être demain. (Nous avons connu le même problème avec les Mines de charbon où par exemple la CFDT s'était battue contre la fermeture du puits Ste-Fontaine en Lorraine. Ce puits a été fermé en 72 pour être réouvert... en 1978).

Les élus de la région ne peuvent plus se contenter de vagues déclarations de soutien aux Mineurs ou de motions vite oubliées. Il faut qu'ils posent des actes, en dénonçant très clairement les orientations gouvernementales actuelles, pour dire que l'intérêt de la région et du pays c'est tout mettre en œuvre, au-delà de données à court terme (productivité — compétitivité — situation financière, etc.), pour assurer un niveau de production le plus élevé possible et pour la durée la plus longue.

La CFDT exigera dans l'immédiat :

Nos perspectives

1) un plan d'embauchage pour 5 ans avec pour 1979 l'embauchage de 300 personnes ;
— l'embauchage immédiat de tout le personnel d'entreprises travaillant aux MDPA ;
2) l'exploitation totale du gisement et sa mise en valeur par la diversification par :

- la mise en œuvre immédiate de moyens en hommes et en techniques pour rechercher les méthodes d'exploitation adaptées à l'exploitation en couches de grande profondeur et des parties difficiles du gisement ;
- le déblocage immédiat des crédits nécessaires à la construction d'une saline de 1 MT dans le bassin potassique ;
- le doublement des capacités de production de sel de déneigement avec financement des stocks par le Ministère de l'équipement dans les régions utilisatrices ;
- la mise en œuvre d'une politique de diversification de grande envergure (électrolyse du chlore — plateforme chimique, etc.).

3) En matière de monopole, le maintien intégral de la loi de 1937, sans aucun aménagement, pour permettre une exploitation totale du gisement alsacien.

En fait, il s'agit de sortir de la période d'incertitude et de restructuration. Le gouvernement et l'EMC doivent énoncer clairement leurs intentions. C'est dans ce sens que nos représentants à l'EMC et au Conseil de Surveillance des MDPA demanderont une réunion conjointe des deux conseils de surveillance.

LE JOURNAL DU MINEUR

FEVRIER 1979 — I.S.S.N. 0397-1511



LOIRE

LIBERTÉ DU MONDE...

Au début de chaque année, il est d'usage d'offrir à ses amis vœux et cadeaux. Le « Petit Mineur » de décembre vous a présenté les vœux de la CFDT ; qu'il me soit permis aujourd'hui de vous offrir un cadeau, car, pour nous les travailleurs, c'est un cadeau de parler de liberté et le poème que je vous offre s'il vient du bout du monde nous parle de liberté acquise et vécue. Découvert par hasard par un ami, il lui a plu et j'espère qu'il vous plaira aussi.

J'AI...

Quand je me vois et je me palpe
Moi Jean sans RIEN hier encore
Et aujourd'hui Jean avec TOUT
Je tourne les yeux, je regarde
Je me vois et je me palpe
Et je me demande « serait-ce possible »

J'ai, voyons un peu

J'ai le plaisir d'aller par mon pays
Maître de tout ce qu'il y a en lui
Admirant de bien près ce qu'autrefois
Je n'avais ni ne pouvais avoir
Je peux dire « Zafra » (récolte de la canne à sucre)
Je peux dire les monts
Je peux dire la ville
L'armée, je peux dire
Déjà miens pour tous, tiens, nôtres
Comme la vaste splendeur
De l'éclair, de l'étoile, de la fleur

J'ai, voyons un peu

J'ai le plaisir d'aller
moi, paysan, ouvrier, homme simple
J'ai le plaisir d'aller (c'est un exemple)
Dans une banque parler à l'administrateur
Non en anglais
Non en « monsieur »
mais de lui dire « campanero » comme on
[dit en espagnol]

J'ai voyons un peu

Qu'étant un noir
Nul ne peut m'arrêter
A l'entrée d'un dancing ou d'un bar
Ou bien à la réception d'un hôtel
Me crier qu'il n'y a pas de chambre
Une petite chambre et non un appartement de luxe
Une petite chambre où je puisse me reposer

J'ai, voyons un peu

Qu'il n'y a plus de gendarme
Qui m'empoigne et me jette en prison
Ou qui m'arrache et me chasse de ma terre
Jusqu'au milieu de la grand'routte

J'ai, voyons un peu

J'ai déjà appris à lire

A compter

J'ai déjà appris à écrire

A penser

Et à rire

J'ai que j'ai maintenant

Où travailler

Et où gagner

Ce qu'il me faut, pour manger.

J'ai, voyons un peu,

J'AI : CE QUE JE DEVAIS AVOIR

C'est un poème de Nicolas Guillen, CUBA (1963).

« Histoires d'une Révolution ».

Il est certain que la lecture de ce poème est assez ardue mais chaque ligne, chaque mot, j'allais dire chaque virgule est marqué par la lutte menée pour acquérir le droit d'être un homme.

Le Droit de vivre où bon nous semble

Le Droit d'aller n'importe où

Le Droit d'être égal à n'importe qui

Le Droit d'être blanc ou noir

Le Droit à la culture

Le Droit au travail.

Si ce poème nous vient de Cuba, il est applicable à beaucoup de coins de notre globe où des hommes cherchent la liberté.

Et en France ? en 1979, ne penses-tu pas, mon camarade, que les travailleurs de Manufacture, de Creusot-Loire Marrel, de Cogécom, tous les licenciés que, jour après jour, nous découvrons dans nos journaux, ne crois-tu pas que ces lignes sont les leurs ? Ne crois-tu pas que tous ensemble nous devons prolonger le 14 décembre où par milliers nous avons manifesté notre désir de liberté, notre besoin de dignité.

Jamais un mouvement ouvrir de l'ampleur de celui de décembre n'a été inutile, même si le résultat n'est pas évident du jour au lendemain, l'action des travailleurs ne doit pas se lasser et coup après coup, nous pouvons, nous devons arracher au capitalisme écrasant le droit au travail pour tous, le droit de vivre, le droit d'être des hommes.

Ce jour-là nous pourrions dire nous aussi :

J'AI CE QUE JE DEVAIS AVOIR !

« Le Petit Mineur »
de la Loire.